




**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX  
EN PROVENCE N° DL.2023-305**

**Séance publique du**

**21 juillet 2023**

**Présidence de Sophie JOISSAINS  
Maire**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20230721- lmc1242694-DE-1-1
Date de signature : 26/07/2023
Date de réception : mercredi 26 juillet 2023
 <p>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓</p>

**OBJET : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS  
RELEVANT DE LA CULTURE PROVENÇALE - EXERCICE 2023 -**

Le 21 juillet 2023 à 10h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, au sein de l'Hôtel de Ville d'Aix-en-Provence, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame Sophie JOISSAINS, Maire, le 13 juillet 2023, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.).

**Etaient Présents :**

Monsieur Ravi ANDRE, Madame Laurence ANGELETTI, Madame Dominique AUGÉY, Madame Béatrice BENDELE, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Kayané BIANCO, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Françoise COURANJOU, Madame Agnès DAURES, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Gilles DONATINI, Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Frédérique DUMICHEL, Monsieur Marc FERAUD, Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Sellam HADAOUI, Madame Elisabeth HUARD, Madame Claudie HUBERT, Madame Amandine JANER, Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Monsieur Philippe KLEIN, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Perrine MEGGIATO, Madame Arlette OLLIVIER, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Alain PARRA, Monsieur Marc PENA, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Laure SCANDOLERA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Monsieur Pierre SPANO, Monsieur Francis TAULAN, Monsieur Jean-Louis VINCENT, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

**Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:**

Monsieur Jonathan AMIACH à Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ à Madame Dominique AUGÉY, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA à Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Brigitte DEVESA à Monsieur Michael ZAZOUN, Monsieur Sylvain DIJON à Monsieur Ravi ANDRE, Monsieur Laurent DILLINGER à Monsieur Eric CHEVALIER, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL à Madame Stéphanie FERNANDEZ, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY à Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Solène TRIVIDIC à Madame Laure SCANDOLERA.

**Excusés sans pouvoir :**

Madame Françoise TERME.

**Secrétaire :** Madame Kayané BIANCO

Madame Arlette OLLIVIER donne lecture du rapport ci-joint.



D.G.A.S Culture Patrimoine Musées  
et Attractivité  
Direction de la Culture

RAPPORT POUR  
LE CONSEIL MUNICIPAL  
DU 21 JUILLET 2023

Nomenclature : 7.5  
Subventions

-----

**RAPPORTEUR** : Madame Arlette OLLIVIER

**Politique Publique : 07-DEVELOPPEMENT CULTUREL ET ARTISTIQUE**

**OBJET** : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS  
RELEVANT DE LA CULTURE PROVENÇALE - EXERCICE 2023 - - Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

Chaque année les manifestations culturelles, organisées par les associations œuvrant dans le domaine de la culture provençale accueillent un public toujours plus nombreux.

Les animations sur le domaine public, les expositions, l'enseignement de la langue et de la musique provençale, l'engouement pour les activités et son patrimoine culturel ne cessent de s'accroître comme, par exemple, des collégiens qui prennent des cours de provençal ou qui suivent des cours de pratique musicale avec des instruments typiques régionaux.

Aussi, pour l'exercice 2023, je vous propose de bien vouloir attribuer des subventions de fonctionnement aux associations listées ci-dessous, pour un montant total de **111 790 €**.

TIERS	ASSOCIATION	TY PE	MONTANTS PREVUS 2023
25208	ASSOCIATION DU TAMBOURIN	F	3 000

109627	ACANTARI	F	500
9325	LOU BALAIRE DOU REI REINIE	F	5 500
14883	EFFORT ARTISTIQUE	F	11000
110867	ENSEMBLE TAMBOURINAIRE SESTIAN	F	3 000
77695	EXCALISSON	F	1 500
25979	ASSOCIATION POUR L'ENSEIGNEMENT DE LA LANGUE D'OC (Cantejadas)	FP	4290
9314	LEI FARANDOULAIRE SESTIAN	F	6 000
62850	OUSTAU DE PROUVENCO	F	42 000
9371	LI VENTURIE	F	35 000
	<b>TOTAL</b>		<b>111 790</b>

Pour rappel, les associations "**Oustaù de Prouvènço**" et "**Li Venturié**», bénéficient de conventions triennales d'objectifs (2022-2023-2024) déjà votées lors du Conseil Municipal du 20 mai 2022 (DL.2022-140), il est à noter la rédaction d'un avenant pour "**Oustaù de Prouvènço**" afin de lui attribuer une subvention de fonctionnement complémentaire d'un montant de 16 000 €.

Aussi, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **ATTRIBUER** aux associations relevant de la Culture Provençale, des subventions de fonctionnement pour un montant total de **111 790 €** ;
- **DIRE** que ces dépenses seront imputées au budget de la Ville 33 – 6574 – 923 /1009 qui présente les disponibilités suffisantes ;
- **ADOPTER** un avenant entre l'association « **Oustaù de Prouvènço** » et la Ville pour l'exercice 2023 pour l'attribution d'une subvention de fonctionnement complémentaire d'un montant de 16 000 € ;
- **AUTORISER** Madame Le Maire ou son représentant à signer l'avenant avec l'association « **Oustaù de Prouvènço** ».

DL.2023-305 - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX  
ASSOCIATIONS RELEVANT DE LA CULTURE PROVENÇALE - EXERCICE 2023 - -

Présents et représentés : 54  
Présents : 45  
Abstentions : 0  
Non participation : 0  
Suffrages Exprimés : 54  
Pour : 54  
Contre : 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité  
le rapport qui précède.

Ont signé Sophie JOISSAINS, Maire  
Président de séance

L'adjoint ou le conseiller municipal délégué,  
Monsieur Rémi CAPEAU

Le secrétaire de séance,  
Madame Kayané BIANCO



Compte-rendu de la délibération affiché le : 26 juillet 2023  
(articles L2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)<sup>1</sup>

<sup>1</sup> « Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le





L'ANNEXE DE LA DELIBERATION  
RECHERCHEE PEUT ÊTRE CONSULTEE  
AUPRES DE :

LA DIRECTION DES ASSEMBLEES ET DE LA  
VIE INSTITUTIONNELLE

HÔTEL DE VILLE  
13616 AIX-EN-PROVENCE CEDEX1

DU LUNDI AU VENDREDI, DE 9H00 A 16H00

Courriel : [assemblees@mairie-aixenprovence.fr](mailto:assemblees@mairie-aixenprovence.fr)

Téléphone : 04 42 91 90 00